

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

Date de convocation : 17 mars 2015

L'AN deux mil quinze, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE,
Cécile CADENNE, Carole GOBBI, Claudine BISCAY.
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean
Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Daniel LEIBAR, Charles MASSONDO, Olivier
DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Karine PIHAN

Madame Karine PIHAN a donné procuration à Madame Patricia TICOULET

Madame Patricia TICOULET a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 février 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Vote du budget primitif 2015 de la commune

Madame la Présidente de la Commission des Finances présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2015.

- En section de fonctionnement, il s'équilibre à la somme de 2 343 000 €,

- En section d'investissement, il s'équilibre à la somme de 881 000€.

Pour l'année 2015, le remboursement de la dette se traduit par le règlement d'un montant de 80 000 € d'intérêts et de 161 400,15 € de capital.

Le Budget Primitif 2015 est adopté à la majorité de quatorze voix « pour » et trois voix « contre ».

Monsieur Stéphane IROLA précise qu'en sa qualité d'élu de l'opposition, il a voulu faire partie de la commission des finances. Lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars, un projet de budget déjà rédigé a été présenté. Il estime que cette commission n'a pas joué son rôle et n'approuve pas ce budget.

3°) – Vote du budget primitif 2015 du CCAS

Le budget primitif de l'année 2015 du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 18 000 €.

Il est adopté à la majorité de quinze voix « pour », une voix « contre » et trois abstentions.

4°) – Vote du budget primitif 2015 du cimetière

Le budget primitif du cimetière s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 12 000 €.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

5°) – Vote du budget primitif 2015 de « Chemins... »

Le budget primitif de l'année 2015 de l'Opération « Chemins... » s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 668 000 € et en section d'investissement à la somme de 1 973 000 €.

Il est adopté à la majorité de quinze voix « pour » et quatre voix « contre ».

6°) – Demande de participation du Collège Manex Erdozaintzi Etxart

Madame la Directrice du Collège Manex Erdozaintzi Etxart sollicite une participation financière de la commune pour aider au financement des projets pédagogiques prévus.

Quatre élèves de Saint-Palais sont concernés par ces activités.

Du débat qui suit, il ressort :

- On ne participe pas pour les collèges extérieurs à la commune.
- Les bascophones n'ont pas d'autre choix que de fréquenter le collège de Larceveau, puisqu'il n'y en a pas à Saint-Palais.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents de treize voix « contre » et cinq voix « pour » et une abstention, émet un avis défavorable.

7°) – Cession des bancs de la chapelle des Franciscains

Par courrier en date du 23 février 2015, Monsieur l'Abbé ETCHETO, curé doyen de Soule, informe qu'il est intéressé par les bancs de la Chapelle des Franciscains, pour les installer dans la chapelle de la Madeleine et dans la Chapelle Saint-Antoine.

Avant de se prononcer, l'assemblée souhaite savoir si la chapelle d'Harambelts a des besoins.

8°) – Questions diverses

La fête de la Korrika a été très suivie et s'est très bien déroulée. La commune est remerciée pour sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.